

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 36 (1891)
Heft: 10

Vereinsnachrichten: Société fédérale des sous-officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

gatoires, où le subside sera alloué et où des primes seront distribuées.

6. Les autorités et les commandants de troupes ont à tenir un contrôle sévère de l'exécution des exercices de tir obligatoires.

7. Ceux qui esquieront le tir obligatoire seront punis sévèrement et d'une façon uniforme.

8. On encouragera et on subventionnera les exercices volontaires des hommes astreints au tir et en général de tous les autres tireurs, spécialement la participation à un nombre de jours d'exercice plus grand que la loi ne l'exige, ou le tir de plus de cartouches dans des exercices tels que des tirs à conditions, tirs de combat, concours restreints de tir de sociétés.

9. L'augmentation des dépenses n'est pas seulement justifiée, elle est ordonnée par la nécessité.

La commission termine son rapport en proposant de demander au Département militaire fédéral une modification des prescriptions sur le tir dans le sens de ses conclusions.



Société fédérale des Sous-Officiers.

Réunion centrale de Hérisau les 11-13 juillet 1891.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS
LE SAMEDI 11 JUILLET 1891.

Ouverture de la séance à 11 h. du matin dans la salle du Grand Conseil.

Le président central, M. Paul Enz, ouvre la séance par quelques courtes et chaleureuses paroles de bienvenue.

Le bureau est composé de MM. J. Zwicky, vice-président; J. Signer, vice-secrétaire; W. Frey, caissier central; Jean Zwicky, archiviste; J. Näf, assesseur, et W. Steinegger, 1^{er} secrétaire du comité central, qui remplit les fonctions de secrétaire.

Le président désigne comme traducteurs MM. Buffat, fourrier, de Chaux-de-Fonds (bientôt remplacé pour cause d'indisposition, par M. Douillot), et Blaul, sergent-major, de Hérisau; comme scrutateurs: MM. Brunisholz, sergent-major, de Fribourg, et Fisch, sergent de carabiniers, de St-Gall.

L'appel nominal constate la présence de 64 délégués représentant 32 sections.

Passant aux objets à l'ordre du jour, le président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale à Lausanne, qui a été envoyé imprimé aux sections, et dont la lecture n'est pas demandée. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité. La proposition du président de procéder aux votations non plus au scrutin

secret, mais à main levée, est également adoptée à une grande majorité. L'assemblée accueille avec satisfaction la nouvelle qu'un diplôme d'admission sera envoyé à toutes les sections.

Rapport des vérificateurs des comptes.

MM. Fotsch, Winterthour, et Buffat, Chaux-de-Fonds.

M. Fotsch fait son rapport en témoignant son entière approbation pour l'excellente tenue des livres, et il appuie spécialement sur le fait que le comité central, à l'occasion de la révision des statuts, ne compte rien pour lui et qu'il mérite toute la reconnaissance de la société pour sa gestion si économique. M. Douillot (en remplacement de Buffat) ayant parlé dans le même sens, les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Demande de crédit.

Le comité central propose d'allouer de la caisse centrale un subside de 500 fr. à la section d'Hérisau pour la fête.

M. Compondu, de Lausanne, propose d'élever le subside à 600 fr., un petit endroit comme Hérisau ayant à lutter contre de grandes difficultés pour organiser une fête de cette nature.

Diverses propositions : 800 francs (M. Vogt, Granges) et 700 francs (M. Soller, Genève), ayant été repoussées, il est décidé, après une vive discussion à laquelle prennent part MM. David, de Neuchâtel Berger, de Soleure; Brunisholz, de Fribourg, que l'allocation sera fixée à 600 francs.

Contribution annuelle.

La proposition du comité central de maintenir la contribution fédérale à 75 centimes est adoptée après une courte discussion.

Propositions relatives à la révision des statuts et des règlements.

M. Berger, de Soleure, appuyé par Vogt, de Granges, propose de laisser de côté l'escrime au fleuret, comme n'étant pas un exercice militaire.

M. Moulin (Lausanne) trouve au contraire que les assauts de fleuret se justifient pleinement comme exercice, et il propose de les maintenir.

M. Fotsch (Winterthour) fait la proposition de voter d'abord si les statuts doivent être révisés ou non. MM. Rathgeb (Lausanne), Berger (Bâle), Stolte (Lucerne), s'étant prononcés contre une révision, parce qu'elle occasionnerait de grosses dépenses, et parce qu'il fallait tout d'abord attendre les effets de la révision à peine en vigueur, la proposition est rejetée.

Choix de la section qui doit nommer le comité central et se charger de la prochaine fête centrale.

La Chaux-de-Fonds s'étant mise sur les rangs pour cela est désignée à l'unanimité comme lieu de fête.

Le président souhaite, en paroles cordiales, la meilleure réussite à cette section.

M. Douillot (Chaux-de-Fonds) remercie chaleureusement de cet honneur, et assure que sa section fera tout son possible pour s'en montrer digne.

Choix des deux sections qui ont à nommer chacune un réviseur pour la prochaine vérification des comptes.

M. Rathgeb (Lausanne) propose Herisau et Bienne, et M. Vogt (Granges) ayant spécialement appuyé sur le fait que l'on devait toujours, en première ligne, désigner pour cela la section à laquelle a appartenu le comité central, la proposition Rathgeb, appuyée par Gamma (Stans), est adoptée.

Propositions des sections.

Section de Soleure: Le Conseil fédéral est invité à prendre en mains l'instruction militaire préparatoire du 3^{me} degré et à la rendre obligatoire.

M. Rufer (Soleure), comme rapporteur, appuie cette proposition d'une manière remarquable, en montrant son importance extraordinaire pour le développement et le perfectionnement de notre armée. Il rappelle que diverses sections de la Société fédérale des sous-officiers ont déjà organisé de semblables cours avec beaucoup de peine et de frais, mais que toutes ont fait la triste expérience que le zèle, si grand qu'il ait été au début, s'est peu à peu refroidi, et que, finalement, le succès n'a point répondu aux espérances. Le seul moyen de les faire réussir est de les rendre obligatoires.

M. Gamma (Stans) appuie cette proposition, en faisant remarquer que sa section a aussi fait les mêmes expériences.

M. Rathgeb (Lausanne) est du même avis, et il propose d'ajouter, en outre, que la section de Soleure sera chargée d'élaborer un projet et de le présenter au nouveau comité central.

La proposition, soumise à l'assemblée, est adoptée à l'unanimité.

Section de Lucerne: « Le rapport du comité central et des sections, qui doit paraître annuellement d'après les articles 18 et 19 des statuts fédéraux, doit être simplifié. Le rapport sur l'activité du comité central et sur sa comptabilité, ainsi que les rapports des sections doivent paraître en abrégé, et ces derniers doivent être restreints aux indications des membres et du bureau de la section.

» Le comité central doit employer les économies qui en résulteront à faciliter éventuellement l'impression de travaux excellents sur les questions mises au concours et à contribuer par un subside fixé par le comité central aux frais du rapport de la fête, lorsque les sections où elle aura eu lieu pourraient souffrir d'un déficit, par suite de circonstances extraordinaires. »

M. Stolte (Lucerne) motive cette proposition par le fait que les

frais du rapport annuel ne sont point en proportion avec sa valeur, et que le plus souvent il n'est pas lu. En revanche, l'impression de travaux primés et tout à fait remarquables aurait beaucoup plus de valeur, et elle a été rendue impossible jusqu'à présent par les grosses dépenses occasionnées par le rapport annuel. Il serait également convenable de faciliter les petites sections qui voudraient se charger de la fête centrale, et cela ne pourrait se faire que par une forte subvention de la caisse centrale.

M. Henking (Schaffhouse) est tout à fait opposé à ce qu'on abrège le rapport annuel. Le dernier, celui de 1890/1891, est déjà assez court, et les petites sections surtout ont un grand intérêt à être renseignées sur les travaux des autres sections et sur ce qu'on y fait. Les différents journaux militaires seront aussi très disposés à insérer gratuitement les travaux primés remarquables.

Une longue discussion s'engage au sujet de la proposition de Lucerne. MM. Fotsch (Winterthour), Rufer (Soleure), Berger (Bâle), Witzig (Zurich) et Rathgeb (Lausanne) se prononcent contre une nouvelle abréviation des rapports annuels et, enfin, la proposition de M. Rathgeb, de renvoyer cette proposition au nouveau comité central pour qu'il l'examine et fasse un rapport là-dessus, est adoptée à une grande majorité.

Le président informe encore l'assemblée qu'il a été invité, en sa qualité de président de la Société fédérale des sous-officiers, par le Conseil fédéral, à prendre part à la fête de la Confédération, à Schwytz, et qu'il a accepté cette invitation, qui est un honneur pour la société.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président déclare, à 1^{1/2} h., après une courte allocution, la séance terminée.

Hérisau, 1^{er} septembre 1891.

Le président, Paul ENZ, sergent-major d'infanterie. — *Le*

1^{er} secrétaire, Werner STEINEGGER, fourrier d'état-major.

— *Le 2^{me} secrétaire*, J. SIGNER, sergent d'artillerie.

Le Comité central de la Société fédérale de sous-officiers à toutes les sections.

Chers camarades !

En exécution du § 17 des statuts, nous avons l'honneur de vous communiquer la composition du Comité central nommé par la section de Chaux-de-Fonds dans son assemblée générale du 13 août. — Celui-ci s'est constitué et a réparti les fonctions comme suit :

Président : *Douillot*, Gustave, serg.-maj. d'art.

Vice-président : *Humbert*, Jean, serg.-maj. de carab.

1^{er} secrétaire : *Buffat*, Eugène, fourrier d'admin.

2^e » *Erne*, Jean, caporal d'inf.

Caissier : *Robert*, Paul, serg.-maj. d'art.

Archiviste : *Masson*, Paul, fourrier du génie.

Adjoint : *Soguel*, Jacques, serg. d'inf.

Vous priant, chers camarades, de bien vouloir en prendre acte, nous vous présentons nos salutations amicales et patriotiques.

Au nom du Comité central :

Le 1 ^{er} secrétaire,	Le président,	Le 2 ^{me} secrétaire,
Eug. BUFFAT,	Gust. DOUILLOT,	Jean ERNE,
fourrier d'administ.	serg.-major d'artillerie.	caporal d'inf.



BIBLIOGRAPHIE

Illustrazione Militare Italiana. Directeur Cav. Quinto Cenni, Milan. -- N^os 131-138.

Monument et anniversaire de la bataille de San Martino et Solferino. — Les trois expositions de Milan. — Camps et manœuvres en Italie et en France. — La grande revue alpine de Mondovi. — La Croix-Rouge italienne, grande planche coloriée et vignettes diverses. — Lancement de la *Sicilia* à Venise. — Portraits du général d'Oncieu de la Batie, de Pierre Lotti, des colonels Michel, Sabattini, Ceresole, des principaux généraux français des dernières manœuvres. — La cavalerie suisse. — La cavalerie allemande traversant les rivières.

OUVRAGES REÇUS

Reglementarische Studien, par W. von Scherff, général d'infanterie en disponibilité. — Berlin, Bath, éditeur, 1891. 1 broch in-8^o de 130 pages. Prix : 2 marcks.

Éléments de photogrammétrie. Application élémentaire de la photographie à l'architecture, à la topographie, aux observations scientifiques et aux opérations militaires, par le commandant Legros. 1 vol. in-8^o de 272 p. Paris, 1892, Société d'éditions scientifiques.

Navigation aérienne. Communication faite au congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, par Charles Sibillot. 1 broch. in-8^o de 30 p. Limoges, 1891. Imprimerie Herbin.

Etudes militaires, par Fernando Maya, capit. de cavalerie. 1 vol. in-8^o de 300 p. environ. Porto 1891. A.-J. Alves, éditeur.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a nommé M. Ulrich Wille, de la Sagne (Neuchâtel), actuellement instructeur en chef de la cavalerie, à Zurich, aux fonctions de chef de cette arme, en remplacement du colonel Zehnder, démissionnaire.